



Bruxelles, le 25.5.2016
COM(2016) 285 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil

relatif aux services de livraison transfrontière de colis

{SWD(2016) 166 final}

{SWD(2016) 167 final}

ANNEXE

Envois postaux pour lesquels la liste publique des tarifs nationaux et transfrontières à destination d'autres États membres est notifiée aux autorités réglementaires nationales:

- (a) une lettre standard de 500 gr (envoi national et intracommunautaire);
- (b) une lettre standard d'1 kg (envoi national et intracommunautaire);
- (c) une lettre standard de 2 kg (envoi national et intracommunautaire);
- (d) une lettre recommandée de 500 gr (envoi national et intracommunautaire);
- (e) une lettre recommandée d'1 kg (envoi national et intracommunautaire);
- (f) une lettre recommandée de 2 kg (envoi national et intracommunautaire);
- (g) une lettre de 500 gr avec suivi et localisation (envoi national et intracommunautaire);
- (h) une lettre d'1 kg avec suivi et localisation (envoi national et intracommunautaire);
- (i) une lettre de 2 kg avec suivi et localisation (envoi national et intracommunautaire);
- (j) un colis standard d'1 kg (envoi national et intracommunautaire);
- (k) un colis standard de 2 kg (envoi national et intracommunautaire);
- (l) un colis standard de 5 kg (envoi national et intracommunautaire);
- (m) un colis d'1 kg avec suivi et localisation (envoi national et intracommunautaire);
- (n) un colis de 2 kg avec suivi et localisation (envoi national et intracommunautaire);
- (o) un colis de 5 kg avec suivi et localisation (envoi national et intracommunautaire).

Les envois postaux, définis ci-dessus, répondent aux critères suivants:

- (a) la taille limite des envois postaux visés aux points a) à i) (produits de la poste aux lettres) est déterminée selon la règle suivante:
longueur, largeur et profondeur combinées: 900 mm, la plus grande dimension ne peut dépasser 600 mm et la plus petite dimension ne peut être inférieure à 20 mm;
 - (b) les colis [points j) à o)] ne sont pas d'une taille inférieure à celle prescrite pour les lettres [points a) à i)].
- (*) Les tarifs correspondant aux envois postaux ne contiennent aucune réduction spéciale accordée sur la base de volumes ou de tout autre traitement spécial.

- (**) La valeur des tarifs communiqués aux autorités réglementaires nationales s'entend hors TVA.
- (***) Les prestataires qui proposent plusieurs produits répondant aux critères énoncés ci-dessus doivent mentionner le prix le plus bas.
- (****) Les tarifs ci-dessus correspondent aux envois distribués au domicile ou à toute autre adresse dans l'État membre de destination.